

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 16 février 2017

Selon les données autodéclarées recueillies dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la victimisation, le tiers (33 %) des Canadiens de 15 ans et plus ont subi une forme quelconque de mauvais traitements durant l'enfance. La maltraitance des enfants comprend le fait de subir, avant l'âge de 15 ans, de la violence physique et/ou sexuelle de la part d'une personne de 18 ans et plus, ainsi que d'être témoin de violence commise par un parent ou un tuteur à l'endroit d'un autre adulte.

Les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité et de l'Enquête sur les homicides révèlent que les enfants et les jeunes (de moins de 18 ans) représentaient 16 % des victimes de crimes violents au Canada en 2015. Parmi ce groupe, 30 % ont été victimes de violence familiale, c'est-à-dire des actes commis par des parents, des frères et sœurs, des membres de la famille élargie, ou des conjoints et conjointes.

Des résultats détaillés sont fournis dans le rapport de *Juristat* intitulé « [La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015](#) ». La section « Profil des adultes canadiens ayant subi des mauvais traitements durant l'enfance » présente une analyse des expériences déclarées par les Canadiens de 15 ans et plus relativement à la violence physique ou sexuelle qu'ils ont subie et à la violence de la part d'un parent ou d'un tuteur envers un autre adulte dont ils ont été témoins étant enfants. D'autres sections donnent un aperçu des affaires de violence familiale déclarées par la police, l'accent étant mis sur les partenaires intimes, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes âgées.

Profil des adultes canadiens ayant subi des mauvais traitements durant l'enfance

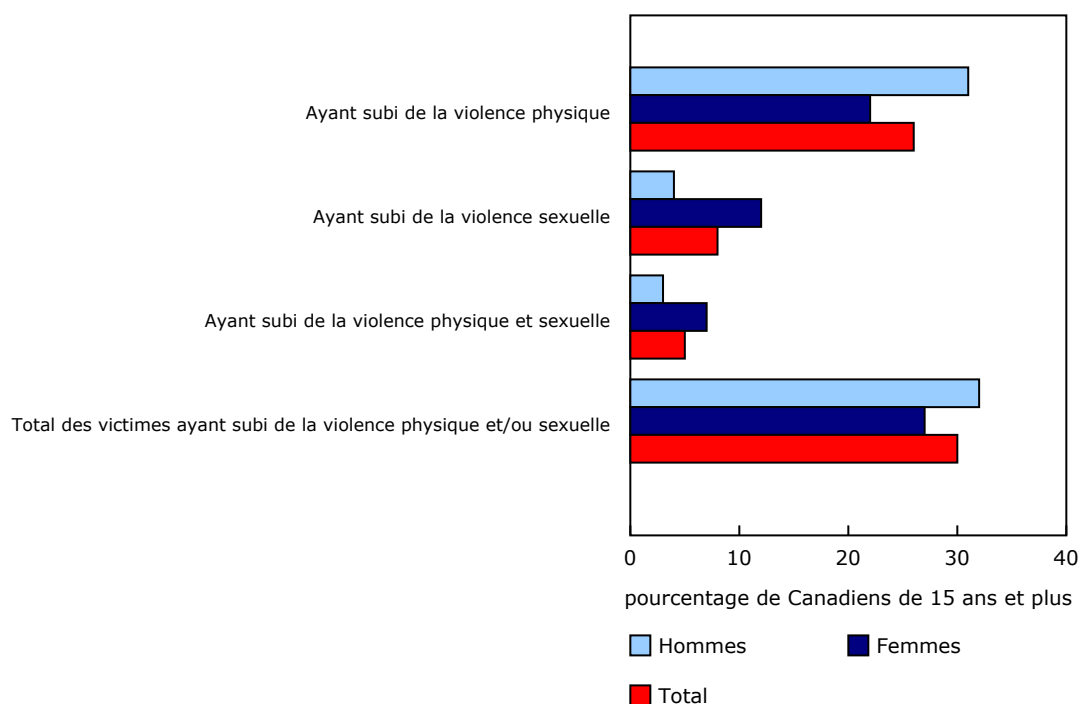
Un peu moins du tiers des Canadiens disent avoir subi de la violence physique et/ou sexuelle durant l'enfance

Parmi les Canadiens de 15 ans et plus, 30 % ont déclaré s'être fait infliger, avant l'âge de 15 ans, des sévices physiques et/ou sexuels par un adulte. La forme la plus courante de maltraitance des enfants était la violence physique, environ le quart (26 %) des Canadiens s'en étant dit victimes. Par ailleurs, 8 % des Canadiens de 15 ans et plus ont déclaré avoir subi des sévices sexuels étant enfants. Une plus faible proportion (5 %) a dit avoir subi de la violence tant physique que sexuelle pendant l'enfance.

Dans l'ensemble, il était plus courant pour les hommes (32 %) que pour les femmes (27 %) d'avoir été victimes de violence physique et/ou sexuelle durant l'enfance. Les hommes de 15 ans et plus (31 %) ont déclaré avoir fait l'objet de sévices physiques étant enfants plus souvent que les femmes (22 %), alors que les femmes étaient trois fois plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir subi de la violence sexuelle durant l'enfance (12 % par rapport à 4 %).



Graphique 1 Violence physique et/ou sexuelle subie pendant l'enfance et autodéclarée, 2014



Note(s) : Les différences de taux entre les hommes et les femmes sont toutes statistiquement significatives. Les données des répondants ayant déclaré « Ne sait pas » ou « Refus » ne sont pas indiquées, mais elles sont comprises dans le calcul des pourcentages.

Source(s) : Enquête sociale générale (4504).

La plupart (66 %) des victimes de violence physique et/ou sexuelle survenue pendant l'enfance ont déclaré avoir subi des sévices entre 1 et 6 fois, et 20 %, entre 7 et 21 fois. Une victime sur sept (15 %) a fait état d'un nombre encore plus grand d'agressions.

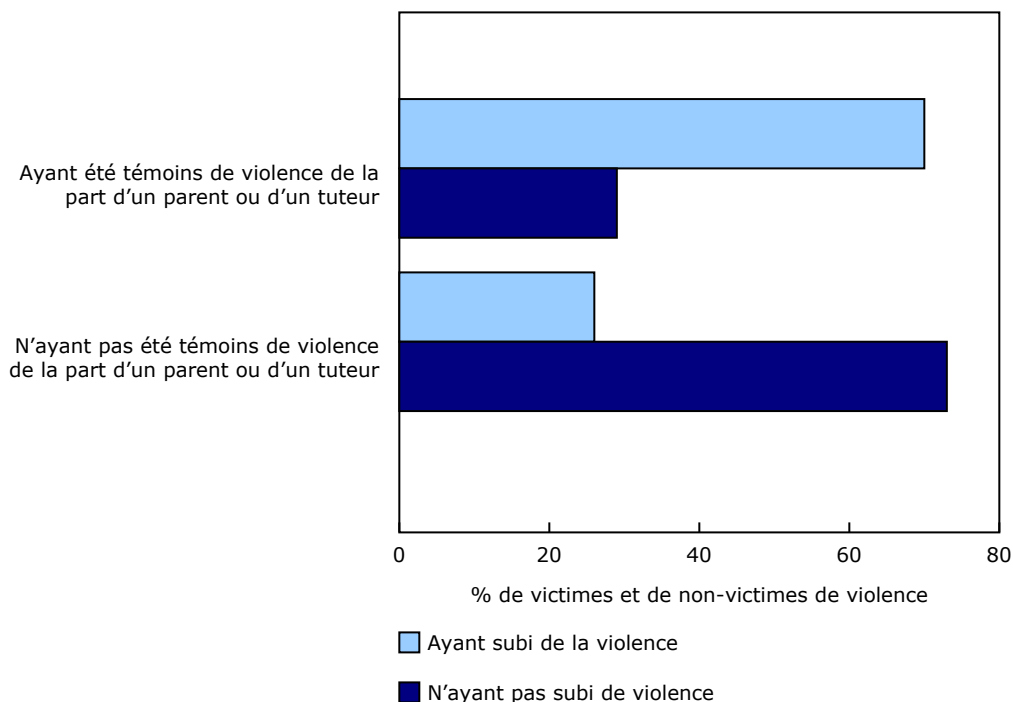
La grande majorité (93 %) des victimes de violence physique et/ou sexuelle étant enfants n'ont pas parlé à la police ou aux services de protection de l'enfance au sujet de leurs expériences avant d'avoir 15 ans. Par ailleurs, environ les deux tiers (67 %) des victimes n'en ont parlé à personne, pas même aux amis ou à la famille.

La plupart des enfants qui voient leurs parents être violents envers d'autres adultes sont aussi victimes de violence physique et/ou sexuelle

Environ 10 % des Canadiens ont affirmé avoir, étant enfants, vu leur parent ou tuteur commettre de la violence contre un autre adulte. La grande majorité des enfants témoins de violence de la part d'un parent ou d'un tuteur, soit 7 sur 10 (70 %), ont aussi déclaré avoir subi des sévices physiques et/ou sexuels pendant l'enfance.

Graphique 2

Violence physique et/ou sexuelle subie pendant l'enfance et violence observée de la part d'un parent ou d'un tuteur envers un autre adulte et autodéclarées, 2014



Note(s) : Les différences de taux entre les personnes qui ont ou non signalé un abus sont toutes statistiquement significatives. Les données des répondants ayant déclaré « Ne sait pas » ou « Refus » à toutes les questions ne sont pas indiquées, mais elles sont comprises dans le calcul des pourcentages.

Source(s) : Enquête sociale générale (4504).

Les hommes ayant été victimes de violence sexuelle pendant l'enfance sont plus susceptibles d'avoir été agressés par une personne non apparentée

La violence sexuelle subie durant l'enfance a été perpétrée le plus souvent par une personne ne faisant pas partie de la famille. En particulier, 4 victimes de sexe masculin sur 5 ont déclaré qu'une personne autre qu'un membre de la parenté était responsable de l'incident de violence sexuelle le plus grave. Chez les victimes de sexe féminin, 54 % ont indiqué que leur agresseur était une personne non apparentée. Environ le dixième (11 %) des victimes de violence sexuelle survenue durant l'enfance ont déclaré qu'un parent en était responsable.

En revanche, la plupart des victimes de violence physique survenue pendant l'enfance ont indiqué qu'un membre de la famille était responsable de l'incident le plus grave. Plus précisément, un peu plus de 60 % des victimes ont déclaré que l'incident le plus grave de violence avait été commis par un parent, dont environ 7 victimes de sexe féminin sur 10 (71 %) et un peu plus de la moitié (54 %) des victimes de sexe masculin.

Les Autochtones sont plus susceptibles de déclarer avoir subi des mauvais traitements pendant l'enfance

Dans l'ensemble, 40 % des Autochtones ont été victimes de violence physique et/ou sexuelle étant enfants, comparativement à 29 % des non-Autochtones (29 %).

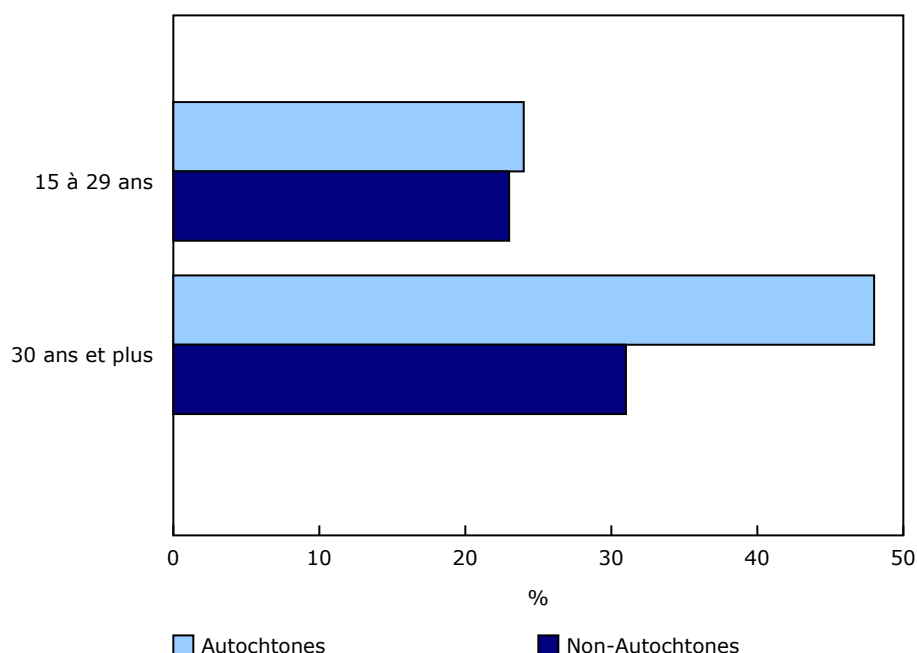
Toutefois, cette différence n'a été constatée que chez les personnes de 30 ans et plus. Dans ce groupe d'âge plus avancé, près de la moitié des Autochtones ont déclaré avoir subi de la violence physique et/ou sexuelle, comparativement à 31 % de leurs homologues non autochtones. Les femmes autochtones de 30 ans et plus étaient

plus susceptibles d'avoir été victimes de violence physique et/ou sexuelle étant enfants (49 % par rapport à 28 % des femmes non autochtones), tout comme l'étaient les hommes autochtones (47 % par rapport à 35 % des hommes non autochtones).

Il convient de souligner que, chez les personnes de 15 à 29 ans, aucune différence n'a été observée entre les Autochtones et les non-Autochtones quant à la prévalence de la violence physique et/ou sexuelle subie pendant l'enfance. Un peu moins du quart des personnes appartenant à chaque groupe ont dit avoir été victimes de violence physique et/ou sexuelle durant l'enfance, quel que soit le sexe.

L'analyse présentée dans ce rapport ne pouvait pas tenir compte des répercussions des pensionnats sur les familles autochtones et leurs collectivités, ces renseignements n'ayant pas été recueillis.

Graphique 3 Violence physique et/ou sexuelle subie pendant l'enfance et autodéclarée, selon le groupe d'âge et l'identité autochtone



Note(s) : Les différences de taux entre les Autochtones et les non-Autochtones sont toutes statistiquement significatives pour les 30 ans et plus.
Source(s) : Enquête sociale générale (4504).

Les personnes ayant des antécédents de victimisation physique et/ou sexuelle durant l'enfance présentent un risque accru de résultats négatifs dans la vie

Les personnes ayant déclaré avoir subi de la violence physique et/ou sexuelle étant enfants étaient plus susceptibles de connaître un éventail de résultats défavorables à l'âge adulte. Moins de 1 personne sur 10 (7 %) ayant subi de la violence physique et/ou sexuelle pendant l'enfance a dit avoir été victime de violence à l'âge adulte au cours des 12 mois précédant l'enquête. C'est près du double de la proportion correspondante déclarée par les personnes n'ayant pas d'antécédents de violence subie durant l'enfance (3 %). De plus, après neutralisation de l'effet d'autres facteurs, les personnes ayant subi de la violence physique et/ou sexuelle pendant l'enfance étaient exposées à un risque accru d'être victimes de violence conjugale et de violence non conjugale plus tard dans la vie.

De même, les adultes qui avaient été victimes de violence physique et/ou sexuelle durant l'enfance (10 %) étaient plus susceptibles de faire état d'une incapacité ou d'une limitation mentale ou psychologique comparativement aux adultes non victimes (4 %) et étaient plus susceptibles de se dire en mauvaise santé physique (14 % par rapport à 9 %).

Il convient de souligner que, sur le plan des facteurs socioéconomiques clés comme la scolarité, l'emploi et le revenu, très peu de différences ont été constatées entre les personnes ayant subi de la violence étant enfants et celles n'en ayant pas fait l'objet.

Données sur les affaires de violence familiale déclarées par la police

Les enfants et les jeunes représentent près du tiers des victimes d'affaires de violence familiale déclarées par la police

En plus des données autodéclarées provenant de l'ESG sur la victimisation, les données policières apportent un éclairage supplémentaire sur la nature et l'étendue de la violence familiale au Canada.

D'après les données de 2015 déclarées par la police, les enfants et les jeunes (de moins de 18 ans) représentaient 16 % des victimes de crimes violents au Canada. Parmi ces victimes, 30 % ont subi de la violence familiale, c'est-à-dire des actes commis par des parents, des frères et sœurs, des membres de la famille élargie, ou des conjoints et conjointes. Chez les enfants et les jeunes victimes de violence familiale, 59 % étaient des filles, et le taux de violence familiale était le plus élevé à l'âge de 15 ans tant pour les victimes de sexe féminin (495 pour 100 000 personnes) que pour les victimes de sexe masculin (252 pour 100 000 personnes).

Dans les affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police, les auteurs présumés étaient le plus souvent les parents (58 %), suivis des membres de la famille élargie comme les cousins ou les grands-parents (22 %) et des frères et sœurs (17 %). La victimisation par un parent (84 %) était plus courante chez les victimes les plus jeunes, soit celles de moins d'un an.

Selon les données policières, la forme la plus courante de violence familiale envers les enfants et les jeunes était les voies de fait (tous les niveaux) (58 %), suivies des infractions sexuelles (31 %) comme l'agression sexuelle (tous les niveaux), les contacts sexuels et le leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur. Les filles étaient de quatre à cinq fois plus susceptibles (119 pour 100 000 personnes) d'être victimes d'infractions sexuelles que les garçons (27 pour 100 000 personnes). Dans l'ensemble, le taux d'agressions sexuelles commis contre les enfants et les jeunes par un membre de la famille a fléchi de 21 % de 2010 à 2015.

Le quart des victimes de crimes violents déclarés par la police ont été agressées par un membre de la famille

En plus des crimes faisant des victimes parmi les enfants et les jeunes, la violence familiale peut comprendre des crimes envers des adultes, dont des partenaires intimes et des personnes âgées. En 2015, plus de 322 600 personnes ont été victimes de crimes violents déclarés par la police au Canada, dont un peu plus du quart (26 %) ont été commis par un membre de la famille. Dans l'ensemble, environ les deux tiers (67 %) des victimes étaient de sexe féminin. Les taux de violence familiale étaient les plus élevés pour les victimes de sexe féminin de 30 à 34 ans (576 pour 100 000 personnes) et pour les victimes de sexe masculin de 15 à 19 ans (228 pour 100 000 personnes).

Près de la moitié (47 %) des victimes d'affaires de violence familiale déclarées par la police ont été agressées par un conjoint ou un ex-conjoint. Dans d'autres affaires, les auteurs de la violence identifiés étaient des parents (17 %) et des membres de la famille élargie (14 %).

Selon les données policières, la forme la plus courante de violence familiale était les voies de fait (73 %), tandis que 8 % des victimes de violence familiale ont subi des infractions sexuelles comme l'agression sexuelle (tous les niveaux), les contacts sexuels ou le leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur.

Les taux d'affaires de violence familiale déclarées par la police sont les plus élevés dans les territoires

Dans l'ensemble, les taux de tous les types d'affaires de violence familiale déclarées par la police étaient plus élevés dans les territoires que dans les provinces. C'est le Nunavut qui a enregistré le plus fort taux (2 504 pour 100 000 personnes). Parmi les provinces, la Saskatchewan (480) et le Manitoba (374) ont affiché les taux de violence familiale les plus élevés, tandis que l'Ontario (150) et l'Île-du-Prince-Édouard (154) ont inscrit les taux les plus bas.

Bien que le taux canadien d'affaires de violence familiale déclarées par la police était relativement stable par rapport à l'année précédente (-0,8 %), le Yukon (-17 %) et la Nouvelle-Écosse (-11 %) ont enregistré un recul à ce chapitre.

Note aux lecteurs

Le rapport « *La violence familiale au Canada : un profil statistique* » est produit par le Centre canadien de la statistique juridique dans le cadre de l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale. En tant qu'élément de l'initiative permanente visant à informer les décideurs et le public des problèmes liés à la violence familiale, ce rapport fournit les données les plus actuelles sur la nature et l'étendue de la violence familiale au Canada, ainsi que sur l'évolution des tendances au fil du temps.

Dans le rapport de cette année, qui repose sur les données du cycle 28 de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), on analyse les expériences de victimisation des Canadiens survenues pendant l'enfance (avant l'âge de 15 ans), ainsi que leurs expériences ultérieures de victimisation, leurs contacts avec le système de justice, leur sentiment d'appartenance à la communauté et d'autres aspects de la vie adulte. La maltraitance des enfants comprend le fait pour un enfant de subir de la violence physique de la part d'une personne de 18 ans et plus (allant de se faire gifler ou frapper à recevoir un coup de poing ou se faire étrangler), de subir de la violence sexuelle de la part d'une personne de 18 ans et plus (allant d'attouchements sexuels à l'activité sexuelle forcée) ainsi que d'être témoin de violence commise par un parent ou un tuteur à l'endroit d'un autre adulte.

La population cible de l'ESG de 2014 comprend les personnes de 15 ans et plus vivant dans les provinces et les territoires, sauf celles vivant à temps plein dans un établissement. Les personnes résidant dans les réserves et hors de celles-ci faisaient partie du champ de l'enquête. Il importe de noter que l'analyse concernant les petites sous-populations n'est pas possible en raison du faible nombre de répondants.

Le rapport « *La violence familiale au Canada : un profil statistique* » présente aussi des renseignements sur les affaires de violence familiale qui ont été portées à l'attention de la police. Les données déclarées par la police pour les provinces et les territoires sont recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (recensement annuel de toutes les infractions au Code criminel et à certaines autres lois fédérales qui viennent à l'attention de la police et sont corroborées par celle-ci) et dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, qui permet de recueillir des renseignements sur tous les homicides coupables au Canada. Bien que ces trois enquêtes portent sur des thèmes semblables, elles présentent de nombreuses différences en ce qui a trait au type d'enquête, à la portée, à la couverture et aux sources de données. En raison de ces différences, ces enquêtes fournissent des renseignements à la fois robustes et complémentaires sur la violence familiale au Canada.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [3302](#), [3315](#) et [4504](#).

L'article de *Juristat* « [La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015](#) » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca) ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).